

*Denrées alimentaires—Comité***REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 8 heures.

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU  
GOUVERNEMENT****LE PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES****CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL DE LA CHAMBRE**

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Gray:

Qu'un comité spécial de la Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix des denrées alimentaires au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les vingt membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaires.

**M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary):** Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre, et j'aimerais profiter de l'occasion pour vous féliciter de votre élection, comme l'ont déjà si bien fait maints autres députés qui ont pris la parole avant moi.

Je sais fort bien que nous débattons maintenant de la création d'un comité pour étudier le prix des denrées alimentaires, et je m'abstiendrai donc de faire le panégyrique à la Chambre de la circonscription que je représente dans la belle province de la Colombie-Britannique. C'est, à mon avis, une des meilleures circonscriptions du Canada, comme l'ont bien compris ceux qui viennent s'y retirer. J'espère pouvoir parler une autre fois de ma circonscription, car j'ai remarqué que de nombreux députés ont parlé de la leur en termes élogieux et je ne pense pas que quiconque représente une circonscription qui soit de quelque manière supérieure à la mienne.

Monsieur l'Orateur, l'endroit le plus facile où se cacher est derrière une étude, surtout si on peut faire étudier tous les autres sauf soi-même. On peut faire durer longtemps une étude dans l'espoir que le problème se résoudra de lui-même, sera accepté ou disparaîtra d'une manière ou une autre. Si ce comité voit le jour, il lui faudra enquêter sur la politique agricole du gouvernement pour vérifier si elle contribue à l'augmentation du prix des denrées alimentaires. Les producteurs savent que depuis des années certains produits sont importés au Canada, faisant ainsi diminuer le prix du producteur. Les producteurs ont prévenu le gouvernement que tôt ou tard on en subirait les conséquences et que le coût de la nourriture monterait en flèche.

La représentante de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis) a dit que le cultivateur ne devrait pas s'inquiéter. Monsieur l'Orateur, je peux vous assurer que chaque fois qu'il est question du prix de la nourriture l'agriculteur commence à se faire des soucis. Il sait très bien que si des mesures sont prises c'est à la ferme qu'elles seront le plus

[M. l'Orateur suppléant (M. Lanier).]

ressenties. Tous les autres reçoivent leur dû; tous les autres imposent un prix fixe qui est respecté ou un revenu fixe et invariablement celui qui paye pour les autres c'est le fermier.

Une situation qui s'est produite cette année à Winnipeg dans le domaine de la commercialisation des pommes constitue un exemple révélateur de cet état de choses parmi tant d'autres. Pour que les producteurs de la Vallée de l'Okanagan puissent vendre leurs pommes au prix de détail courant, il fallait réduire de 20 p. 100 le prix franco. Cette réduction signifiait que le prix payé au producteur diminuait de 18 p. 100. Celui-ci ne pouvait absolument pas gagner sa vie et faire face à ce genre de concurrence. On dit que ce sont les détaillants et les grossistes qui font les bénéfices, mais dans ce cas c'étaient les pressions de la concurrence qui se faisaient sentir à la ferme même.

La politique du gouvernement libéral en matière d'importations a presque détruit le commerce du jus de pomme au Canada. Il nous a fallu trois ans pour convaincre le gouvernement que les importations de concentrés bon marché et hautement subventionnés détruiraient le commerce du jus de pomme pour les producteurs canadiens. Un tribunal a finalement montré hors de tout doute que nous avions raison, et des mesures ont alors été prises, avec trois ans de retard. La surproduction de concentré a cependant disparu et si aujourd'hui on peut trouver du jus de pomme pur—et à peu près le seul endroit dans l'Est canadien où on peut l'obtenir, c'est en Nouvelle-Écosse—le prix au consommateur est plus élevé qu'il ne le devrait. C'est surtout à cause de la situation du producteur dans le passé et de l'importation d'un concentré peu coûteux mais hautement subventionné au lieu de mettre sur pied une entreprise de ce genre au Canada.

Le ministère de la Consommation et des Corporations qu'a fait naître la dernière enquête a contribué à augmenter les prix au consommateur au lieu de les diminuer. Une foule de preuves en témoignent, monsieur l'Orateur. Dans bien des cas l'état des prix se réfère sur le producteur et non sur le consommateur. Le prix qu'ont dû payer les cultivateurs pour les biens et les services a monté beaucoup plus rapidement que le prix qu'ils touchent pour leurs produits. Par exemple, le gaz, les engrais, les machines et la main-d'œuvre—non pas nécessairement la main-d'œuvre qu'ils embauchent eux-mêmes mais la main-d'œuvre embauchée au pays pour le travail de distribution, de manutention, d'emballage et de vente de leurs denrées—ont tous aidé à faire monter leurs frais en flèche.

Les agriculteurs aimeraient que l'on enquête aussi dans ces secteurs. Une enquête instituée il y a quelques années sur le coût des machines agricoles n'a eu comme résultat, à ma connaissance, que de tarir la source d'approvisionnements des tracteurs bon marché en provenance de la Grande-Bretagne. Quant à la main-d'œuvre, le cultivateur aimerait bien être traité comme les autres travailleurs canadiens. Il n'est pas jaloux de la position de la main-d'œuvre et il n'a rien contre. Il sait, par contre, que d'autres denrées alimentaires, comme les fruits et légumes, entrent au pays presque exempts de droits. Ces denrées proviennent de pays où la main-d'œuvre est bon marché et le cultivateur canadien doit soutenir la concurrence de pays qui subventionnent leurs produits.

• (2010)

Lorsque des travailleurs arrivent au pays, ils sont embauchés en vertu de lois qui stipulent un salaire minimum. Ils commencent à travailler à des taux de rémunération négociés pour eux par les syndicats ouvriers. Nous